D'ARCHITECTURES 325 / MAI 2025

# d'a

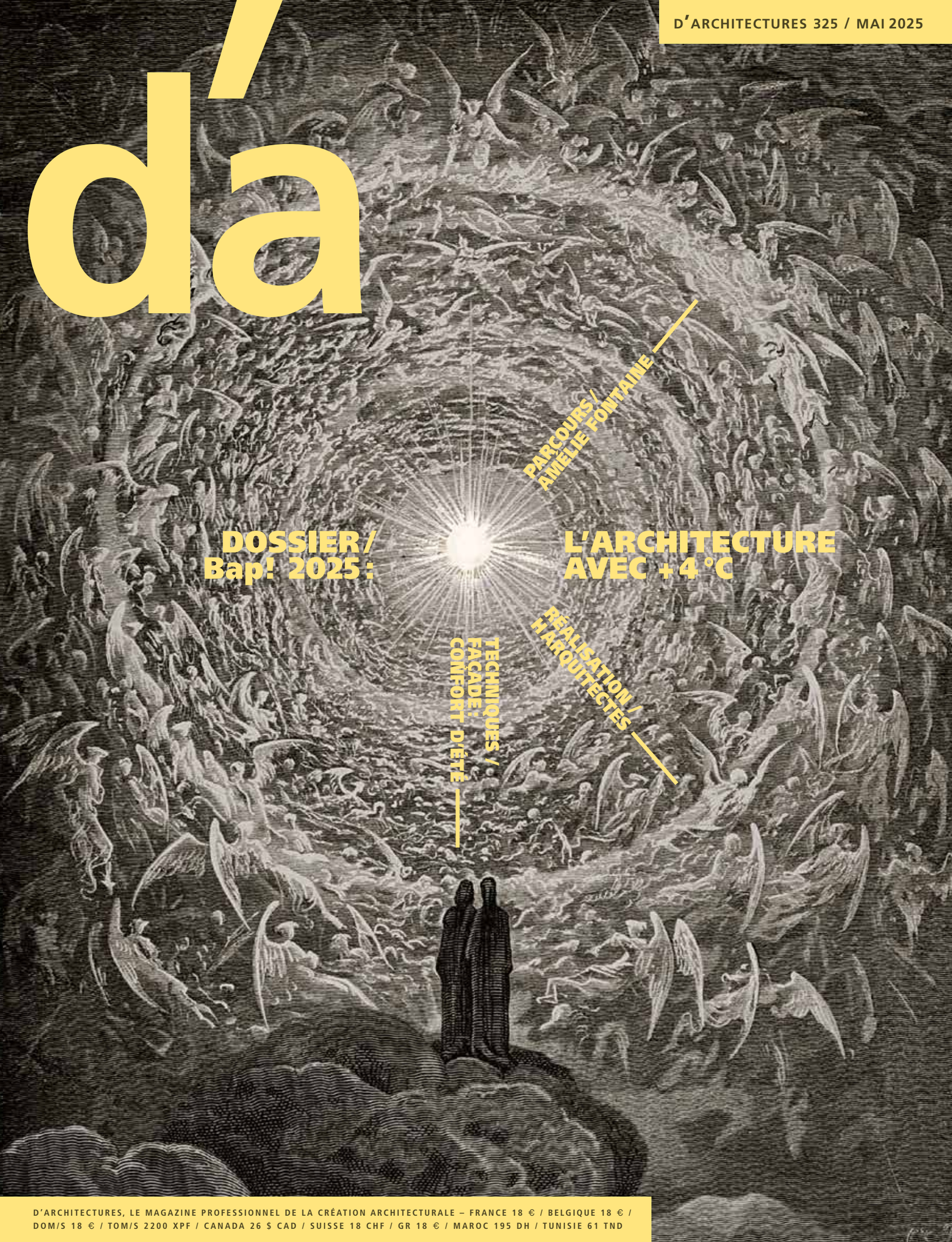

PARCOURS / AMÉLIE FONTAINE

## DOSSIER / Bap! 2025 :

## L'ARCHITECTURE AVEC +4 °C

RÉALISATION / H ARQUITECTES

TECHNIQUES / FAÇADE : CONFORT D'ÉTÉ

D'ARCHITECTURES, LE MAGAZINE PROFESSIONNEL DE LA CRÉATION ARCHITECTURALE – FRANCE 18 € / BELGIQUE 18 € / DOM/S 18 € / TOM/S 2200 XPF / CANADA 26 $ CAD / SUISSE 18 CHF / GR 18 € / MAROC 195 DH / TUNISIE 61 TND

# Architectes conseils de l'État : une action de plus en plus essentielle

par Christine Desmoulins

**Lionel Orsi vient de succéder à Aline Hannouz à la présidence du corps des architectes-conseils de l'État[1] (ACE). Alors que les ACE ne sont plus consultés pour les permis de construire, nous leur avons demandé comment ils envisagent leur rôle au sein des nouveaux enjeux territoriaux et vers quelles évolutions ils souhaitent renforcer leur action.**

**D'A : LE CORPS DES ARCHITECTES-CONSEILS DE L'ÉTAT (ACE) EST NÉ EN 1950 SOUS L'ÉGIDE DE MINISTÈRE DE LA RECONSTRUCTION ET DE L'URBANISME (MRU). COMMENT VOUS SITUEZ-VOUS AUJOURD'HUI AU SEIN DE L'ÉTAT ?**

**Aline Hannouz et Lionel Orsi :** Le corps a été créé dans le cadre du plan national de la reconstruction d'après-guerre. Eugène Claudius-Petit, ministre de la Reconstruction et de l'Urbanisme, a alors sollicité des architectes praticiens pour guider et accompagner les services de l'État. Il a choisi des architectes qui n'étaient pas fonctionnaires, mais des praticiens conscients de l'intérêt général de l'architecture.
La décentralisation a marqué une bascule et l'Europe a favorisé l'importance des régions. L'État cherche donc à se départir d'un rôle vertical à la faveur d'une articulation des politiques publiques dont le cadre initial dépasse le périmètre national, afin de coordonner et de fédérer les territoires.
L'évolution de nos missions est à l'aune des mutations sociétales. Un socle de valeurs nous caractérise et c'est sur cela que nous sommes consultés. Nous avons aujourd'hui plusieurs ministères de tutelle, la Culture, le ministère de la Transition écologique et celui de l'Aménagement du territoire et de la Décentralisation. Nous sommes 140 en poste, déployés dans les départements (DDTM) et les régions auprès des affaires culturelles et des Dreal, ainsi qu'en administrations centrales (DGALN et DGPA) ou auprès du Conservatoire du littoral. En 2010, la réorganisation de services déconcentrés de l'État a réorienté les missions des architectes-conseils, désormais très peu consultés sur les permis de construire et le pilotage opérationnel des projets transférés aux collectivités territoriales.

*« La présence d'ACE dans les instances de réflexions transversales aide à répondre à des besoins identifiés dans le soutien aux collectivités territoriales »*

Aline Hannouz
et Lionel Orsi

**D'A : EN QUOI LE FAIT QUE LES ACE SOIENT TOUS PRATICIENS FAIT-IL LA FORCE DU CORPS ?**

**A.H. :** Depuis l'origine, la dimension citoyenne des ACE dans l'exercice professionnel de leurs agences a une valeur très forte car la pratique du terrain les incite à un pragmatisme très apprécié dans les missions de conseil par les élus ou les porteurs de projets et les acteurs locaux, que nous conseillons par l'intermédiaire des services de l'État.

**D'A : QUELLE EST LA COHÉRENCE DE VOTRE DÉMARCHE ?**

**A.H. :** Elle doit se faire à toutes les échelles. Notre métier d'architecte consiste à situer et à mettre en forme des attentes formulées dans un contexte économique et culturel précis. C'est donc cette capacité à traduire des intentions relevant, par exemple, de la sobriété foncière ou d'autres objectifs qui est recherchée. Pour conduire à cette cohérence spatiale, nous sommes à l'écoute des attentes et participons à des échanges pluridisciplinaires en faisant bénéficier les services de l'État de notre expertise. Nos conseils portent sur des méthodes ou des processus, proposant notamment de fédérer certains acteurs locaux et, grâce à des visites de sites et à la lecture des documents graphiques, nous aidons à identifier d'éventuelles distorsions entre les intentions et la formalisation proposée d'un projet.

**L.O. :** Tout projet relevant d'une intention positive, nous devons nous abstenir de juger, mais c'est à nous de reformuler les intentions afin de définir avec les commanditaires la réponse pertinente pour les habitants d'un lieu.

**D'A : QUELS SONT LES THÈMES RÉCURRENTS SUR LESQUELS ON VOUS CONSULTE ?**

**L.O. et A.H. :** Nous sommes sollicités sur les politiques publiques d'aménagement du territoire. Dans ce domaine où les terminologies évoluent au rythme des prises de conscience, les sujets perdurent. La « sobriété foncière et l'objectif ZAN » se sont ainsi substitués à « la limitation de l'étalement urbain » et ce thème relatif à la planification urbaine relève de nos missions aux échelles régionales ou locales, (SRADDET, Scot, PLUI, OAP).
D'un département ou d'une région à l'autre, les sollicitations varient et des sujets comme le trait de côte sont spécifiques à certains territoires. Il arrive que nous soyons consultés sur la résorption de l'habitat indigne, la qualité du logement, les revues ou le montage de projets. La ressource constituée par les ACE gagnerait à être mobilisée plus souvent pour améliorer la qualité du logement, sujet majeur dont les processus de production mériteraient plus d'exigence.
Au-delà de la planification urbaine et du logement, liés depuis l'origine à nos missions, le réchauffement climatique et la transition écologique qui impose de réduire les consommations d'énergie conduisent à requestionner les règles de l'art, qu'il s'agisse de construire du neuf ou de réhabiliter un patrimoine existant.

1. Les sigles étant courants dans le langage des Architectes conseils de l'État, nous les regroupons dans un glossaire en p. 32 pour ne pas perturber la lecture d'ensemble de l'article.

Ces thèmes récurrents sont aussi abordés dans le cadre des démarches initiées par l'État ou ses opérateurs tels que l'ANCT, le PNR, l'Anah, l'Anru... Il s'agit des ACV, PVD, TPSF PVA ou des labels EQ, ACR, VPAH, les AMI.

**D'A : L'APPROCHE VARIE-T-ELLE SELON LES STRUCTURES AUXQUELLES VOUS ÊTES RATTACHÉ ?**

**L.O. et A.H. :** Partout, l'enjeu des politiques publiques converge, mais l'angle d'approche diffère selon les entités auxquelles nous sommes rattachés : en DDT, l'urbanisme est un sujet majeur; en Dreal, l'entrée sera plutôt l'impact de la création d'infrastructures. En Drac, les « Sites patrimoniaux remarquables » et les labels « Architecture contemporaine remarquable » et « Villes et pays d'art et d'histoire » sont des entrées essentielles.
En administration centrale, nous participons à des groupes de travail thématiques sur des politiques publiques comme la mutation des zones d'activité et des commerces d'entrée de ville ou la mutation des bureaux en logements. Nous sommes sollicités sur des appels à projets expérimentaux conduits par le GIP EPAU tel que QDD, Europan ou EQLD ou initiés par le Puca, comme REHA-Héritages sur la rénovation thermique d'édifices labellisés ACR. Ce programme renvoie à la fois à l'urbanisme, à l'évolution de patrimoine, mais aussi à la propriété intellectuelle. Les ACE participent aussi activement à des réflexions collégiales en essayant de tirer des enseignements ayant valeur d'exemple.

**A.H. :** « Territorialiser les politiques publiques jusqu'au dernier kilomètre » est un slogan récurrent de nos ministères de tutelle. Or, le fait de contextualiser les politiques publiques a toujours été le propre de nos missions. Dans ce cadre, il faut renforcer la présence de l'architecture, ce qui mobilise la complémentarité des divers intervenants : ACE, ABF, CAUE, Maisons de l'architecture... Nous nous attachons à favoriser cette approche transversale en initiant ou en participant à des colloques et des réunions aux côtés des acteurs locaux.

**L.O. :** Oui, nous pouvons jouer un rôle fédérateur. En outre-mer, certains postes permettent d'ailleurs de conjuguer efficacement dans une approche interministérielle les politiques publiques conduites par les DDT, les Drac et les Dreal. Réunir ainsi les ministères concernés permet de recentrer le montage opérationnel, son financement et sa pérennité

dans l'intérêt des collectivités territoriales. N'oublions pas que nous sommes aussi là où l'argent de l'État est dépensé. Pour la Dotation aux territoires ruraux destinée aux petites communes, nous avons participé à l'ingénierie de conseil indispensable en amont de projets pour que cette aide soit bien dépensée dans l'intérêt général. Trouver des alliés parmi les acteurs en place est toujours essentiel car le facteur humain est très important.

**D'A : VOTRE RÔLE S'EXERCE DE L'ÉTAT VERS LE TERRAIN ET DES TERRITOIRES VERS L'ÉTAT. PEUT-ON DIRE QU'IL S'APPARENTE À LA FOIS À CELUI DE « GARANT DES POLITIQUES PUBLIQUES » ET « D'ÉCLAIREUR » ?**

**A.H. :** Être garant de ces politiques relève du préfet. Le terme d'éclaireur semble plus adapté car nous sommes justement à l'interface entre la grande échelle des enjeux politiques et la réalité du terrain. Les conseils ne sont audibles que lorsqu'ils sont énoncés suffisamment en amont. Notre rôle pour favoriser la mise en œuvre des politiques publiques dans les territoires exige écoute et pédagogie. Dans mes missions de conseil, j'ai souvent recours aux méthodologies définies par la MIQCP pour aider un maître d'ouvrage à choisir une procédure et un projet au lieu de se contenter d'un simple critère de prix. En tant qu'ACE, on espère que dans un avenir proche le périmètre d'intervention de cette mission interministérielle sera renforcé et revisité.

**L.O. :** Les élus éclairés portant bien leurs projets sont des exceptions. Dans d'autres situations, travailler avec les Établissements publics de l'État ou les parcs régionaux qui sont dans l'opérationnel serait pertinent car c'est une autre façon concrète d'épauler les territoires.

**D'A : DE QUELLE LATITUDE DISPOSEZ-VOUS POUR ÊTRE FORCE DE PROPOSITION ?**

**L.O. et A.H. :** Notre marge de manœuvre ou d'évolution est indissociable de notre positionnement au sein des services. Or, celui-ci varie selon les entités. Nous pouvons être régulièrement conviés à des revues de projets, des comités de direction ou d'autres commissions interservices afin d'accompagner l'avancement des dossiers. Pour inscrire le travail des conseils dans une certaine continuité afin de donner du sens aux efforts déployés dans les services, le rôle de notre référent et sa position au sein de la structure d'accueil sont déterminants. Il doit en effet centraliser les besoins des services, coordonner ces mêmes services dans l'organisation des vacations, accompagner les conseils sur le terrain, suivre l'évolution des projets et solliciter des retours sur les avis.

**GLOSSAIRE DES SIGLES**

ACR : label « Architecture contemporaine remarquable »
AMI : appel à manifestation d'intérêt
Anah : Agence nationale de l'habitat
ANCT : Agence nationale de la cohésion des territoires
ACV : programme « Action cœur de ville »
DDTM : Direction départementale des territoires et de la mer
DGALN : Direction générale de l'aménagement, du logement et de la nature
DGPA : Direction générale des patrimoines et de l'architecture
Dreal : Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement
EQLD : engagement pour la qualité du logement de demain
GIP EPAU : groupement d'intérêt public, Europe des projets urbains et architecturaux
MIQCP : Mission interministérielle pour la qualité des constructions publiques
OAP : orientations d'aménagement et de programmation
PLUI : plan local d'urbanisme intercommunal
PNR : parcs naturels régionaux
PVA : programme Village d'avenir
PVD : dispositif « Petites Villes de demain »
QDD : quartiers de demain
Scot : schéma de cohérence territoriale
SRADDET : schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires
TPSF : Territoires pilotes de sobriété foncière
VPAH : label « Villes et pays d'art et d'histoire »
ZAN : zéro artificialisation nette

© Sergio Falomir García

© Christine Desmoulins

© Christine Desmoulins

En haut : les ACE arpentent la *huerta* de Valence lors de leur séminaire annuel, en octobre 2024.

Au milieu : en lisière de la *huerta*, la friche du chai Vinival, Luis Gay et Juan Antonio Hoyos architectes (1975).

En bas : au cœur de la *huerta*, le Monastère San Miguel de los Reyes, œuvre d'Alonso de Covarrubias et de Juan de Vidaña (XVIe siècle). Réhabilité en 1999, il abrite la bibliothèque valencienne.

**D'A : QUE PRÉCONISERIEZ-VOUS ?**

**A.H. :** C'est dans ce contexte européen qui accroît l'importance des régions que nous pouvons jouer notre rôle de synthèse ou d'orientation vers des points de vigilance. Être rapprochés des préfets serait très opérationnel car ils détiennent cette vision globale pour nous solliciter à bon escient.
Nous avons aussi proposé que, chaque année, un axe prioritaire d'observation des politiques publiques soit déterminé par nos ministères de tutelle, afin que nos retours d'expérience livrent un bilan thématique annuel des territoires. Le maillage territorial de notre réseau est un atout majeur.

**L.O. et A.H. :** En Guadeloupe, le drame du cyclone Irma a permis d'établir un dialogue direct entre les ACE et le préfet, ce qui a fait évoluer les jeux d'acteurs avec un impact sur la réglementation. Rencontrer les bailleurs et les « labelliseurs » a en effet conduit à créer un label Habitat Guadeloupe imposant des séjours traversants et ventilés. Cet outil territorialisé qui permet de parler d'architecture en partant de l'esprit de la règle est gratifiant.
De façon générale, la présence d'ACE dans les instances de réflexions transversales aide à répondre à des besoins identifiés dans le soutien aux collectivités territoriales, notamment pour des démarches spécifiques comme le recours à certains fonds d'aides ou à des contrats de relance et de transition écologique. Cette collecte d'approches exemplaires à diverses échelles, tant dans les intercommunalités et les villes que dans de petits bourgs ruraux, s'avère riche d'enseignements quant aux effets concrets des politiques publiques dans la spécificité du contexte régional.

**L.O. et A.H. :** Notre dernier séminaire intitulé « Eaux fortes », sur les territoires façonnés par l'eau, s'est tenu à Valence, en Espagne, juste avant les terribles inondations qui ont dévasté ce secteur. L'une des problématiques abordées était « Où construire, en tenant compte de l'eau », ce qui rejoint les questions d'intérêt public. À Valence, nous avons ainsi collégialement insisté sur l'intérêt général conféré à l'eau et sur l'intérêt public porté en France à l'architecture par la loi de 1977. Cette loi, qui est hélas parfois malmenée en France, est en revanche enviée à l'étranger. L'Espagne vient d'ailleurs de s'en inspirer pour mettre en place une loi nationale sur l'architecture. Elle est suffisamment générique pour couvrir toutes les questions à traiter dans le cadre des enjeux actuels d'aménagement du territoire. En renforcer l'application rendrait d'immenses services dans les territoires, au service de la qualité de vie de nos concitoyens. ■